



CONSTITUTION DOSSIER DE MARIAGE

Pour toute information sur la constitution d'un dossier de mariage, se présenter en Mairie, à l'accueil / État-Civil.

Un dossier vous sera remis 3 mois avant la date de la cérémonie.

La présence des deux futurs époux est **OBLIGATOIRE** pour le dépôt du dossier complété.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Service Etat-Civil : 02 54 70 58 00